

Sur le devant de la Seine

N° 11

Reportage photo

Travaux de restauration physique avec des chevaux

Travaux

**Restauration physique
Entretien de la végétation des berges
Restauration de la petite continuité**

Etudes

Aménagement du lac Parisot

Flore

La Menthe aquatique

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laigne et de l'Aube

www.contrat-sequana.fr

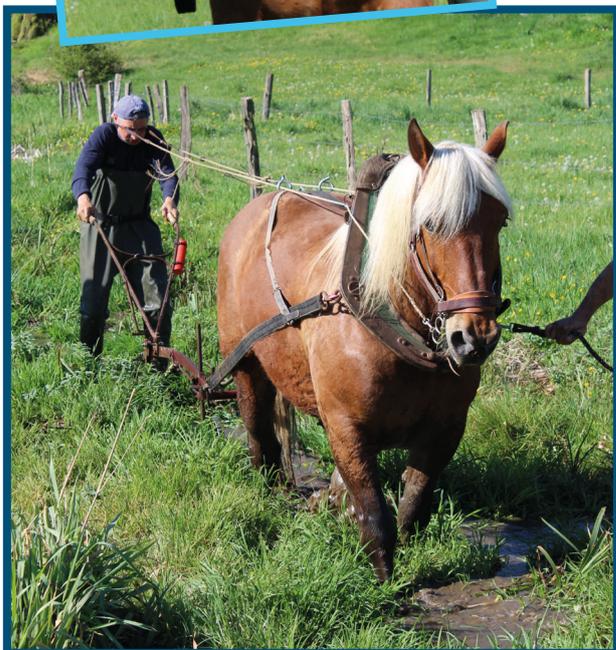
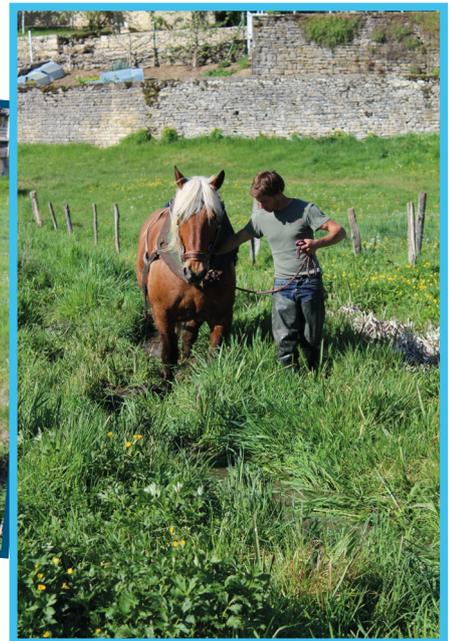
 EPAGE Sequana

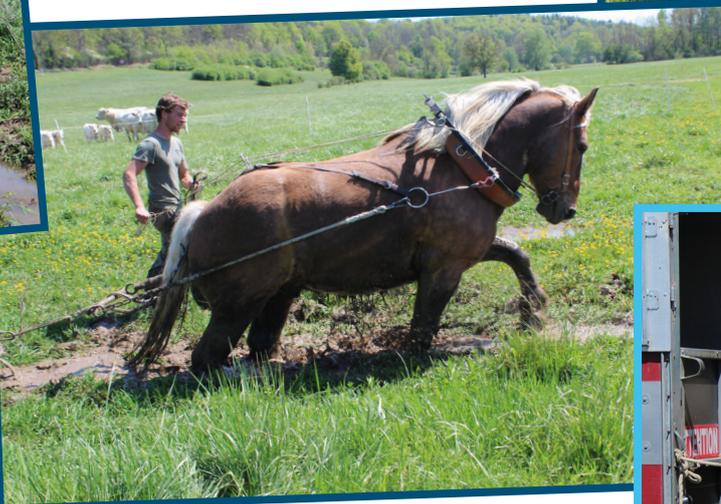
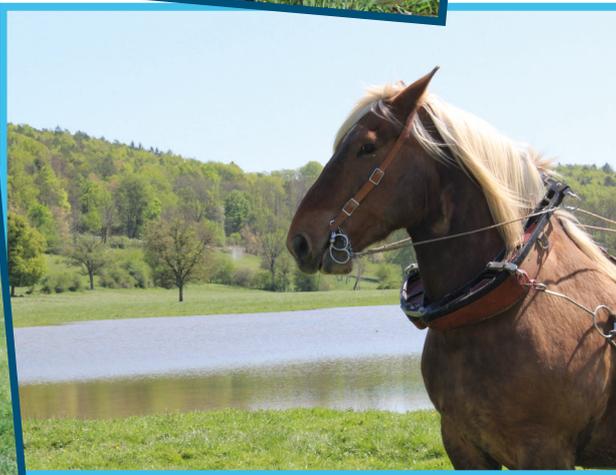
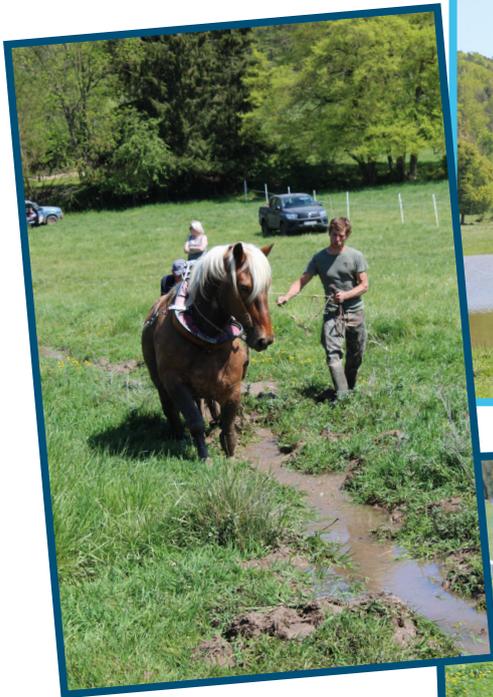
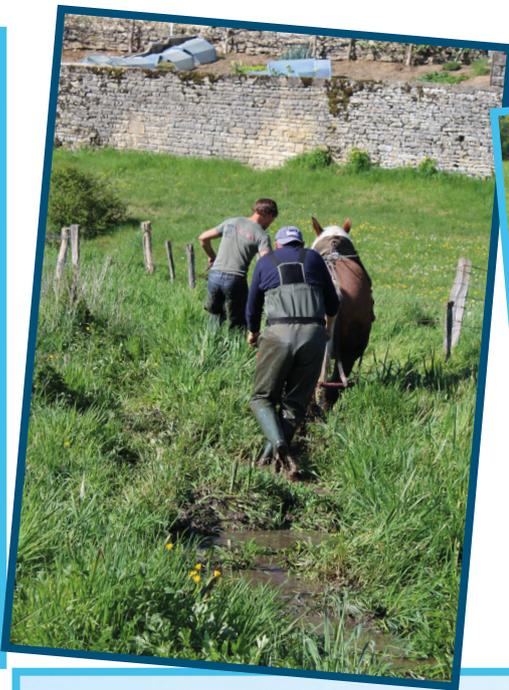
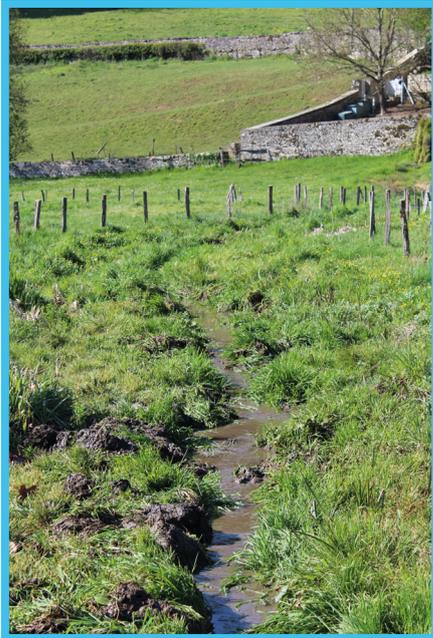


Reportage photos

Travaux de restauration physique avec des chevaux

En avril dernier, des travaux de restauration physique inédits ont été effectués sur différents cours d'eau par l'EPAGE Sequana ! En effet, les traditionnels engins mécaniques ont cette fois-ci été remplacés par les chevaux de l'entreprise Martin Elagage (en collaboration avec l'entreprise BOUREAU). Ces travaux ont déjà fait l'objet d'un article dans notre dernier *Petit Sequana*, mais nous ne pouvons résister à l'envie de partager avec vous quelques clichés...





Restauration physique de la Laigne

La restauration physique englobe les problématiques liées aux caractéristiques physiques des cours d'eau, dans le but d'améliorer le fonctionnement naturel.

Le tronçon aménagé sur la commune de Laignes présentait une surlargeur du lit mineur importante entraînant un colmatage des fonds, des phénomènes d'attérissements, un fort développement des hélophytes et des hydrophytes ainsi que la dégradation de la qualité de l'eau (augmentation des températures de l'eau, développement algal et diminution de la concentration en oxygène dissous).

Création de banquettes végétalisées et pose de boudins d'hélophytes

Dès le 15 juin, après une pêche de sauvetage, les travaux ont débuté afin de créer 98 ml de banquettes végétalisées (mêmes travaux qu'en 2017, réalisés sur le bras de la Laigne en amont du site) et poser 70 ml de boudins d'hélophytes.

Les banquettes vont permettre de resserrer les écoulements en période de bas débits, afin de limiter les phénomènes cités plus haut. La faible hauteur des risbermes va permettre à ces dernières d'être très rapidement recouverte d'eau en période de moyens et forts débits, afin de ne pas limiter l'évacuation des crues.

Les boudins d'hélophytes sont fixés avec des pieux et du fil de fer en pied de berge, afin de créer une protection au pied du mur tout en recréant des caches pour la faune aquatique.

Ces techniques de génie écologique ont l'avantage de rapidement s'intégrer dans le paysage et ont un bénéfice immédiat sur le milieu.



La pauvreté en habitats aquatiques sur ce tronçon en contexte urbain a mis en évidence des objectifs multiples :

Objectifs environnementaux

- restaurer les habitats et améliorer la capacité d'accueil du milieu,
- limiter les problèmes de dégradation de la qualité des eaux et favoriser les capacités auto-épuratrices du cours d'eau,
- améliorer la qualité paysagère.

Objectifs de sécurité

- ne pas augmenter le risque d'inondation.



Entretien de la végétation des berges de la Laigne

L'entretien de la végétation rivulaire a débuté le 20 mai sur le bassin de la Laigne, et devrait se poursuivre jusqu'au mois de juillet. Au total, plus de 7 km de rivière seront traités sur les communes de Poinçon-lès-Larrey, Larrey, Laignes, Griselles et Channay. Les communes de Villedieu, Vertault et Molesme seront traitées en 2021.

L'entretien consiste en l'abattage des bois morts et déstabilisés, le recépage des saules arbustifs et dans la mesure du possible la mise en têtard des saules arborescents.

Ci-dessous un saule remarquable par son important diamètre, avant et après élagage :



Qu'est ce que la mise en têtard d'un arbre ?

Appelée aussi « trogne » ou « ragosse », la conduite des arbres en têtard est connue depuis des millénaires.

On parle d'arbre têtard en sylviculture lorsqu'il a été taillé de façon à former une « tête » avec un bourrelet au sommet du tronc. On obtient cette forme en coupant régulièrement les branches maîtresses à la même hauteur dans le but de provoquer la pousse de rejets. Elle permettait l'exploitation du bois sans toucher au tronc : chauffage, piquets, manches d'outils.

En vieillissant, les arbres têtards prennent des formes biscornues qui constituent un habitat écologique pour la faune adepte des cavités arboricoles et du bois pourrissant : coléoptères saproxyliques, oiseaux, chauves-souris, martre, lérot, ...

Restauration de la petite continuité

La thématique « petite continuité » englobe les problématiques liées aux petits ouvrages de franchissement des cours d'eau.

Les passages busés, même bien calés, peuvent à terme occasionner des érosions, et entraver la continuité écologique et sédimentaire. La création de chutes en aval de ces ouvrages les rendent infranchissables par la faune aquatique. Les ouvrages forment aussi des points durs qui, lorsqu'ils font l'objet d'érosion régressive sont déstabilisés et deviennent inopérants.



Un exemple sur le Ru du Bruyant à Gevrolles :

Les travaux durent en moyenne 2 à 3 jours par passage.

A l'origine, le passage était constitué d'un dalot en pierres raccordé à une buse ronde en béton. Pour des raisons techniques de mise en œuvre et de résistance de l'ouvrage final, la totalité du passage a dû être remplacée par des dalots sans fond.

Des blocs sont posés afin de stabiliser les têtes de dalots en amont et en aval.

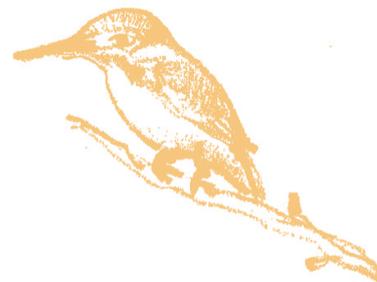
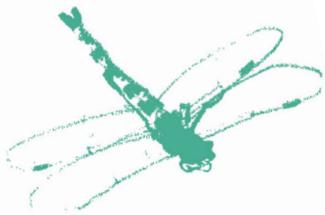


A l'inverse, un calage trop bas des passages busés provoque un engorgement permanent, des dépôts de sédiments, et rend l'ouvrage non fonctionnel même en basses eaux.

Les communes devant faire l'objet de travaux de restauration de la petite continuité en 2020 sont :

- Poinçon-lès-Larrey,
- Gevrolles,
- Etalante,
- Bure-les-Templiers,
- Saint-Broing-les-Moines.

Étude pour l'aménagement du lac Parisot



Le lac Parisot, présent sur la commune de Recey-sur-Ource, a été créé en 1976 suite à la mise en place d'un barrage déversoir court-circuitant l'Ource. Ces aménagements hydrauliques ont permis de développer une zone d'activité de loisirs en bordure du plan d'eau.

Le barrage étant aujourd'hui non manœuvrable et la passe à poisson non fonctionnelle, il constitue un point de blocage pour la migration piscicole et le transit sédimentaire. Ces différentes raisons ont conduit les autorités administratives à le classer comme ouvrage prioritaire.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, mais aussi de continuer à améliorer la qualité écologique de l'Ource, la commune de Recey-sur-Ource, propriétaire du lac Parisot a confié à l'EPAGE Sequana la réalisation d'une étude d'aménagement.

Celle-ci vise à identifier le scénario d'aménagement le plus pertinent face aux différentes contraintes et enjeux environnementaux du site tout en prenant en compte l'aspect social et économique développé autour de ce lieu.

Cette étude portée par l'EPAGE Sequana en tant que maître d'ouvrage, a été confiée au bureau d'études ARTELIA. Elle s'articule en 2 grandes étapes :

1. une tranche ferme qui correspond aux phases de conception (élaboration d'un scénario d'aménagement suite à une analyse multi-critères basée sur des données bibliographiques et des relevés terrain),
2. une tranche optionnelle, aujourd'hui non affermie, qui correspond aux phases de maîtrise d'œuvre si la commune décide de faire aboutir le scénario retenu en réalisant des travaux d'aménagement.

Une 1ère réunion a eu en avril 2020 pour présenter la méthodologie employée, échanger sur l'organisation de celle-ci et (ré)-identifier les attentes de chacun. Depuis des relevés terrain ont été effectués et l'analyse des données bibliographiques a commencé.

Cette étude devrait se poursuivre jusqu'en 2022.



La Menthe aquatique

Mentha aquatica

Très présente au bord de nos cours d'eau, la Menthe aquatique est une plante herbacée vivace appartenant à la famille des Lamiacées.

La floraison a lieu de mars à septembre, selon les régions.

Rustique et au feuillage aromatique, elle se compose d'une tige droite ou ascendante de 20 à 75 cm de hauteur terminée par des fleurs de couleur blanche ou rosée. Les feuilles sont de forme ovales et dentées en scie, de couleur verte foncée, parfois rougeâtre.

La Menthe aquatique est une plante des zones humides et lieux frais, près des eaux douces, fossés, mares, ruisseaux rivières de l'ensemble du territoire de l'Europe (sauf l'extrême nord), le nord-ouest de l'Asie et le nord-ouest de l'Afrique. Plante de berge ou semi-aquatique, elle se développe dans la vase, les argiles et les tourbes.

MENTIONS LÉGALES :

URL : www.contrat-sequana.fr

Organisme : EPAGE Sequana

Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25

Email : contact@syndicatsequana.fr

Responsable de publication : Thierry NAUDINOT. Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET.

Crédits photos : EPAGE Sequana/Luc HOOGENSTEIN/Ed STIKVOORT/Jan VAN DEN STRAATEN.

Date de parution : juillet 2020.